

04/01 | 07:00 | Matthieu Quiret **Trois inconnues de taille****Les fournisseurs de biomasse craignent un développement non maîtrisé du bois-énergie et demandent un bilan des aides publiques. Un approvisionnement immature**

« *L'Etat veut stimuler la filière bois en développant la demande en biomasse mais il a oublié d'encourager l'offre* », analyse Stéphane Cousin, chargé d'études ressources en bois chez Biomasse Normandie. Les professionnels de la forêt craignent que dans certaines régions où se développent beaucoup de chaudières, la filière d'approvisionnement ne suive pas. Dans les Landes, où les chablis de la tempête ont été très exploités, la ressource pourrait bientôt manquer. Ailleurs, c'est un manque de mobilisation des propriétaires qui menace.

Jean-Christophe Guimard, qui construit actuellement chez Akuo un projet de cogénération en Picardie pour le fabricant alimentaire Ajinomoto, confirme que l'approvisionnement est la partie la plus délicate du montage d'un projet. Il faut d'une part rassurer les investisseurs sur la disponibilité du bois sur une grande partie du contrat (vingt ans pour la Commission de régulation de l'énergie - CRE -, six ans pour le Fonds chaleur), mais également de la stabilité de son prix. De l'autre, les préfetures exigent un plan précis d'approvisionnement pour éviter un goulet d'étranglement sur un massif.

Les porteurs de projets et les opérateurs assurent qu'ils se couvrent en volume et en prix en signant des contrats d'achat de bois long terme. Un juriste de l'énergie qui a déjà rédigé de tels contrats s'étonne : « *Je n'ai jamais vu plus de cinq ans.* » Thierry Gendreau confirme : « *Les opérateurs nous poussent à signer de longs contrats mais nous nous limitons à trois-cinq ans à cause des fluctuations des prix du bois.* » Jean-Christophe Guimard reconnaît que seuls quelques grands exploitants sont aujourd'hui capables de s'engager sur des durées de plus de dix ans.

A l'Ademe, on se veut rassurant sur une progressive structuration de la filière forestière d'approvisionnement. « *On trouve de gros acteurs nationaux comme Cofely ou Dalkia mais aussi des dizaines d'opérateurs locaux. Ces structures sont maintenant capables de s'engager sur des contrats* », poursuit Rémi Chabrilat.

Conflits d'usage

Le développement de cette énergie inquiète surtout les utilisateurs actuels du petit bois que sont les papetiers et les fabricants de panneaux de particules. Jusqu'ici en situation de monopole, ils dénoncent, depuis un an, des difficultés d'accès à la ressource. Un forestier cite le cas de sa région : le bois-énergie est facturé 1 à 2 euros la tonne quand le bois pour l'industrie est acheté 4 euros la tonne. Mais ces deux cours risquent de se rapprocher à moyen terme, exacerbant les conflits d'usage.

Chez France Nature Environnement (FNE), François Lefevre confirme que des tensions sur l'approvisionnement existent déjà : « *Les estimations régionales du potentiel de bois mobilisable sont fondées sur des données discutables.* »

Gâchis de ressources

Les appels d'offres de la CRE cristallisent les critiques. Elles offrent un tarif d'achat de l'électricité avantageux (environ 140 euros le mégawattheure) pour les grosses installations de plus de 12 MW qui turbinent de la vapeur, à condition de valoriser une part de la chaleur dégagée. Celle-ci peut être récupérée par un industriel ou un réseau de chaleur urbain. « *Le rendement atteint jusqu'à 80 % alors qu'il se limite à 20 % sans valorisation de la chaleur* »,

précise Jean-Pierre Tachet, du Cibe. En réalité, peu parviendraient à ce niveau de rendement. Contrairement au fonds chaleur de l'Ademe, une démarche avant tout industrielle, les projets CRE obéissent plutôt à une logique financière. « *La chaleur est devenue un sous-produit de l'électricité alors que ce devrait être l'inverse* », dénonce Stéphane Cousin. Pour lui, la cogénération produit trois fois plus de chaleur que d'électricité et la vapeur émise est plus difficile à exploiter qu'en sortie de chaudière. Il est donc difficile de trouver des sites ou des réseaux de chaleur exploitant la totalité de la chaleur. « *Ceux-ci se situent dans une fourchette de 0,5 à 3 MW. Mais l'Etat préfère gérer un petit nombre de projets puissants que des petits projets efficaces, une vision centralisatrice des énergies renouvelables* », regrette Stéphane Cousin. Le ministère de l'Industrie cite en réponse les programmations pluriannuelles de production d'électricité et de chaleur de 2009. Elles affirmaient que les installations de taille moyenne ou grande offre des efficacités énergétiques supérieures. Le ministère assume toutefois des projets moins valorisants : « *La production d'électricité à partir de bois-énergie n'est pas une mauvaise solution dans les nombreux endroits où n'existent pas de réseaux de chaleur ou de débouchés chaleur suffisants.* »

M. Q., Les Echos

Tous droits réservés - Les Echos 2012